

10 FEV. 2016

**MESURES D'URGENCES EN REFERE**

**Article 808 et 809 du code de procédure civile.**

ACCUEIL

**Et sur le fondement de l'article 5-1 du code de procédure pénale**

**De l'action publique à l'action civile.**

**Articles 6 & 6-1 de la CEDH**

**I / LES OBLIGATIONS DE DEUX SCP DE NOTAIRES AU FICHIER  
IMMOBILIER A LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES**

**II / DEMANDES D'EXPULSION DE MONSIEUR REVENU ET DE  
MADAME HACOUT ET DE TOUS LES OCCUPANTS**

**SOIT ASSIGNATION**

**Par devant Monsieur, Madame le Président du Tribunal de Grande Instance de  
TOULOUSE statuant en matière de référés 2 allées Jules GUESDE 31000 Toulouse.**

\*\*

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE : *Neuf Février*

Avis de passage laissé

Copie (A.658 NCPC)

Adressée le *10. 2. 2016*

**A LA REQUÊTE DE :**

De Monsieur LABORIE André né le 20 mai 1956 à Toulouse de nationalité française, demandeur d'emploi, adresse au CCAS de Saint Orens N° 2 rue du Chasselas 31650 Saint Orens : article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.

**COÛT**

*-Elu à domicile de la SCP d'huissiers FERRAN 18 rue Tripière 31000 Toulouse.*

SCJ ... 7,67  
Emol ... 37,40  
PAP ...  
Poste ... 8,00  
Roles ...  
DP ...  
Enreg ... 13,04  
*20 Act.* ... 51,20  
A-16 ... 30,00  
TVA ... 25,25  

---

172,56

\*\*

NOUS, HUISSIERS DE JUSTICE,

Nous, SCP FERRAN Michel et Marie-Line,  
HUISSIERS de JUSTICE, 13 rue Tripière  
(angle 1 rue Saint-Rome) TOULOUSE

*Cette requête*

*Le 10/02/2016*

*LABORIE*  
1 FEV. 2016

**AVONS DONNE ASSIGNATION A :**

- LA SCP CAMPS et CHARRAS Notaires 8 rue Labéda à Toulouse.  
*ou étant et parlant à: Me CHARRAS Noël Notaire*
- LA SCP DAGOT, MALBOSC Notaires 6 place Wilson à Toulouse.  
*ou étant et parlant à: Me MALBOSC Jean Michel Notaire*
- Monsieur Guillaume Jean Régis REVENU, Ingénieur, Né à PARIS (75018) le 7 décembre 1971. Célibataire demeurant au N° 2 rue de la Forge 31650 Saint Orens.  
*ou étant et parlant à: copie à retirer à l'étude*
- Madame Mathilde Claude Ariette HACOUT, Docteur en pharmacie, Née à LE HAVRE (76600) le 15 août 1970 demeurant au N° 2 rue de la Forge 31650 Saint Orens.  
*ou étant et parlant à: copie à retirer à l'étude*
- Monsieur TEULE Laurent né le 16 juillet 1981 demeurant au 51 chemin des carmes à Toulouse 31400  
*2<sup>e</sup> villa*  
*ou étant et parlant à: copie à retirer à l'étude*

**Ps:** *Monsieur Guillaume Jean Régis REVENU et Madame Mathilde Claude Ariette HACOUT sont toujours occupants sans droit ni titre de la propriété de Monsieur et Madame LABORIE situé à la dite adresse. « en attente d'expulsion »*

**A comparaître :**

Devant Monsieur, Madame le Président du Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE, siégeant au lieu ordinaire au PALAIS DE JUSTICE, situé au N° 2 allées Jules GUESDE, 31.000 TOULOUSE et à l'audience de référés qui se tiendra **salle 1** du nouveau tribunal et pour **le mardi 16 février 2016 à 9 heure 30.**

**TRES IMPORTANT**

*Vous devez comparaître en personne ou vous faire assister ou représenter par un avocat.*

*Vous rappelant que faute de comparaître dans les conditions ci-dessus énoncées, une décision pourra être prise à votre encontre sur les seules affirmations de votre adversaire.*

**RAISON DU PROCES**

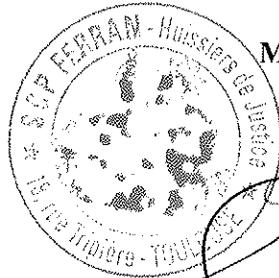
**Ordonner** la condamnation solidaire de Monsieur REVENU et de Madame HACOUT à la somme de 3000 euros sur le fondement de l'article 700 du cpc.

**Condamner** Monsieur REVENU et de Madame HACOUT aux entiers dépens.

- **Ordonner l'exécution provisoire de droit**

Sous toutes réserves dont acte : ( 20 pages ) sur projet

Et avons remis copie du présent  
au susnommé comme ci-dessus



**Monsieur LABORIE André.**  
**Le 1 février 2016**

**Pièces à valoir et remise à main propre à l'audience :**

- I / Carte d'identité de Monsieur LABORIE au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens.
- II / Acte de propriété de Monsieur et Madame LABORIE du 16 février 1982
- III / Les dénonciations de l'inscription de faux de l'acte notarié du 5 juin 2013.
- IV / Procès-verbal de gendarmerie du 14 août 2014 constatant la violation de notre domicile par voie de fait depuis le 27 mars 2008 et autres.
- V / Dernière saisine de Monsieur le Préfet de la Haute Garonne en date du 29 mai 2015 pour faire application de la loi DALO en son article 38.
- VI / Plainte au Doyen des juges au T.G.I de Toulouse en date du 6 septembre 2015.
- VII / Saisine du juge d'instance injonction de faire en date du 5 novembre 2015.
- VIII / Ordonnance du T.I en date du 19 novembre 2015 demandant un débat contradictoire.
- IX / Ordonnance du BAJ de Toulouse en date du 15 décembre 2015 refusant l'AJ au motif que l'action est dénuées de fondement devant le juge du fond.

**Au vu du nombre de pièces justifiant les pièces à valoir ci-dessus et pour respecter la contradiction entre chaque parties, vous pouvez les retrouver, les consulter et les imprimer**

- **Au lien suivant sur mon site internet : <http://www.lamafiajudiciaires.org>:**

<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/Inscription%20de%20faux/proces%20verbaux%20inscrip%20faux/Acte%20notarie%20du%205%20juin%202013/Refere%20expulsion%2016%20202016/Refere%20notaires%20REVENU%20HACOUT%20TEULE.htm>

Monsieur LABORIE André.  
Le 1 février 2016



⊕ VERIFICATIONS pour TEULE

- a) Boite à lettres (sur petite gauche) : "GRL TEULE SCRISBLT"
- b) Bouton d'intéphone (2<sup>e</sup> portail) : "GRL TEULE" personne ne répond
- c) Adresse confirmée par le locataire de TEULE (1<sup>er</sup> villa)

⊕ VERIFICATIONS pour REVENU et M<sup>me</sup> HACOUT

- a) Boite à lettres : "REVENU HACOUT LABAT"
- b) Intéphone : idem ; personne ne répond